



Vous trouverez avec ce flash info

Mirebellois Fontenois Actu

Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous **MERCREDI 8 MAI 2024 à 11 heures**

devant le Monument aux Morts

pour commémorer la Victoire du 8 mai 1945.

A l'issue de la cérémonie nous partagerons le verre du souvenir et de l'amitié sous le préau de l'école



Les élections Européennes auront lieu
le dimanche 9 juin 2024
Bureau de vote : 40 Grande Rue, salle des mariages
Horaires : 8h à 18h

Date limite d'inscription sur la liste électorale communale pour les élections européennes :

- En ligne jusqu'au 1^{er} mai 2024 sur www.service-public.fr
- En mairie jusqu'au 3 mai 2024

Tout français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales **s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans.**



Les jeunes qui atteindront 18 ans avant la veille du jour du scrutin et les nouveaux inscrits, recevront leur carte électorale au plus tard 3 jours avant le scrutin.

La fête de la musique aura lieu
Vendredi 21 juin 2024, à partir de 17h,
autour de l'école.

Plus d'informations à venir sur panneau pocket...



3 étapes obligatoires

1

L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes
(www.service-public.fr)

3

La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Avec nos amis les animaux

Les déjections canines

Les déjections canines posent de réels problèmes d'hygiène, de propreté et d'environnement. Elles peuvent transmettre une maladie à l'homme (la Toxocarose). Par exemple, en jouant, les enfants risquent d'être contaminés et développer par la suite des problèmes de santé.

Il est essentiel que tous les propriétaires de chiens se responsabilisent et ramassent les déjections de leur animal dans les lieux et espaces publics **notamment dans le périmètre de l'école – aire de jeux**.

C'est uniquement une question de respect.

Nuisances sonores

Travaux de bricolage ou de jardinage

Afin de respecter la tranquillité des habitants, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, disqueuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Propreté, les bons gestes à adopter

Destruction des déchets ménagers ou végétaux à l'air libre

Interdiction de brûler à l'air libre les déchets ménagers ou végétaux.

Respect de la réglementation générale

Stationnement

Le partage des espaces publics suppose un respect du Code de la Route et des règles de sécurité.

► Les stationnements sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, aux intersections de rues sont strictement interdits.



Circulation

► Respecter les zones 30 existantes

Rénovation de l'éclairage public

La commune d'Arceau, adhérente du Syndicat d'électrification de Côte d'Or SICECO, a demandé un diagnostic technique du patrimoine de l'éclairage public début 2023 et a souhaité engager des travaux de rénovation de l'éclairage public.



Cette stratégie permet une transition écologique et énergétique en diminuant les consommations et les nuisances envers l'environnement. En avril 2024 les travaux sont en cours, 74 luminaires de plus de 20 ans ont été rénovés pour un passage en Led pour 46.229 € dont 27.872 € à la charge de la commune et 197 luminaires sont remis à niveau en Led pour 18.133 € à la charge de la commune. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise BFCL-CITEOS. Cet investissement permettra des économies sur la consommation électrique et sur la maintenance.

Changement des horaires d'extinction
totale de l'éclairage public :
l'éclairage public sera totalement éteint
du 15 mai au 15 août.

